



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 10 Octobre 2019
Procès-Verbal n° 09

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membre Présent : M. PRUNIER Jacky .

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

Le Procès-Verbal n° 08 du 10 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

JOURNEE DU 03 OCTOBRE 2019

Match n° 21701768 NIORT AFC È AIFRES A.S en Futsal 1^{ère} Division Poule Unique

Arbitre : M.

Match arrêté.

Dossier en instance.

WEEK-END DU 05/06 OCTOBRE 2019

Match n° 21843244 C.S VENISE-VERTE È GJ SUD DEUX-SEVRES en U17 2^{ème} Division Poule

Courrier du club du GJ Sud Deux-Sèvres, suite au match cité en référence ci-dessus.

La Commission prend note.



COUPES DEUX-SEVRES – SABOUREAU - CHALLENGE 79

La Commission entérine le tirage au sort des
(3^{ème} Tour de la Coupe des Deux-Sèvres et 2^{ème} Tour de la Coupe Saboureau)
Ainsi que le 2^{ème} Tour du Challenge 79

Rencontres qui se dérouleront : Samedi 12 Octobre 2019 à 20H00
et Dimanche 13 Octobre 2019 à 15H00 sur le terrain du club premier nommé.

FORFAITS

PARAGRAPHE AMENDES : Saison 2019/2020

Applicable à compter du Week-end des 05/06/Oct. 2019

1/ Licences manquantes : Amende 6,00 €

2/ Feuille Match ou FMI et feuille de Recette en retard : Amende 25 Euros.

3/ Demande tardive modification Calendrier : Amende 26 Euros.

4/ Résultats non saisi : Amende 14 Euros

Amende de 30 €

Coqs Gaulois LIMALONGES 2 en 5^{ème} Division poule H
PINBRECIERES E.S 3 en 5^{ème} Division Poule A

→ 3^{ème} Forfait.
→ 2^{ème} Forfait.

Amende de 20 €

NIORT CLOU BOUCHET U.S en U17 2^{ème} Division Poule B → 1^{er} Forfait

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 du club des COQS Gaulois de LIMALONGES est déclarée forfait général, l'adversaire hebdomadaire de cette équipe sera exempt.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOIN